



**RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DE L'EXERCICE
TERMINÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023**

Le dépôt des états financiers de la Municipalité du Canton de Gore au 31 décembre 2023 a été fait lors de la séance du conseil du 6 mai 2024.

Comme le stipule l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec (C-27.1), lors d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en juin, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant de l'exercice terminé au 31 décembre de l'année précédente.

Voici les faits saillants pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023.

	Administration Municipale	Organismes Contrôlés	Total Consolidé
REVENUS			
Revenus de fonctionnement	6 686 064		6 588 731
Revenus d'investissement	298 491		298 491
TOTAL DES REVENUS	6 984 555		6 887 222
CHARGES			
Charges de fonctionnement	6 461 164		6 361 104
TOTAL DES CHARGES	6 461 164		6 361 104
Excédent (déficit) de l'exercice (revenus moins charges)	523 391		526 118
Revenus d'investissement	(298 491)		(298 491)
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE AVANT CONCILIATION À DES FINS FISCALES	224 900		227 627
Plus : Éléments de conciliation à des fins fiscales	157 443		154 716
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE À DES FINS FISCALES	382 343		382 343
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT ACCUMULÉ, NON AFFECTÉ	1 159 039		1 159 039
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ À L'EXERCICE 2023	294 343		294 343
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ POUR BOURSES D'ÉTUDES	33 004		33 004
RÉSERVES FINANCIÈRES ET FONDS RÉSERVÉS			
Fonds de roulement	204 035		204 035
Solde disponible de règlement d'emprunt fermé	424 341		424 341
Fonds réservés pour tenue d'élection	20 000		20 000
	648 376		648 376
DÉPENSES CONSTATÉES À PAYER OU À POURVOIR			
Frais d'émission de la dette à long terme	(34 138)		(34 138)
Fonds d'amortissement pour emprunt de fonctionnement	10 970		10 970
	23 168		23 168



Une somme de 94 392 \$ fut investie dans le cadre du projet de réfection du chemin Cambria qui sera complété en 2024. Ces investissements furent financés par le programme de Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) à 80%. Le solde de 20% sera financé par le règlement d'emprunt 261.

Un montant de 51 677 \$ fut investi pour compléter les travaux relativement à la municipalisation du chemin Williams dont 31 900\$ provient du règlement d'emprunt 223.

Le Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA) a contribué une aide financière de 8 507 \$ pour le projet d'amélioration de la passerelle au parc des Pionniers soit 80 % du montant total de la dépense de 10 634 \$.

La municipalité a aussi procédé à l'amélioration des infrastructures au parc du Lac Beattie. Le poste d'accueil fut réaménagé pour mieux accueillir les visiteurs et une grange de rangement fut ajoutée afin de sécuriser le matériel à louer (kayaks, canots, raquettes, etc.). Deux refuges ont été construits en plus des deux camps prospecteurs, tous quatre-saisons avec foyers qui ont également été installé sur le site. Des toilettes écologiques ont été aménagés afin de compléter l'offre de services. Ces investissements s'élèvent à 350 505 \$ pour l'année 2023 donc 129 995 \$ est subventionner par le Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT), 30 021 \$ par le Fonds d'aide et de relance régionale (FARR) et 38 954 \$ par le Fonds de Parcs. Un montant de 143 161 \$ provient du surplus affecter afin de respecter les sommes sous la responsabilité de la municipalité

La municipalité a aussi procédé à l'acquisition de kayak et d'un ski-doo au parc Beattie. La municipalité a obtenu une subvention de Loisirs Laurentides totalisant 5 000 \$ pour ce projet au coût de 28 122 \$.

Les sommes suivantes ont également été investies par la municipalité :

Propriété destinée à la revente :	42 454 \$
Acquisition de terrain : (payé par le fonds général)	910 \$
Équipements pour les différents services :	5 612 \$

Le rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers consolidés est un rapport avec réserve qui, dans tous les aspects significatifs, donnent une image fidèle de la situation financière de la Municipalité du Canton de Gore et des organismes sous son contrôle au 31 décembre 2023, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rémunération des élus

L'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., chapitre T-11.001) prévoit que « le trésorier ou greffier-trésorier d'une municipalité dont le règlement est en vigueur doit inclure dans le rapport financier de la municipalité une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra municipal... ».

Voici la rémunération 2023 pour les membres du conseil municipal :

Fonction	Rémunération annuelle	Allocation annuelle	Total annuel
Maire	34 994	17 498	52 492
Maire (MRC)	53 778	618	54 396
Maire Suppléant (MRC)	9 530	4 765	14 295
Conseillers	8 869	4 434	13 303

Tel que l'exige l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec (C-27.1), le présent rapport est diffusé sur le territoire par la parution dans le Gore Express et sur le site internet de la municipalité. Le rapport est également disponible au bureau municipal.